



**MINISTÈRES
ÉDUCATION
JEUNESSE
SPORTS
ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR
RECHERCHE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction générale
des ressources humaines**

Secrétariat général
Service des personnels enseignants
de l'enseignement supérieur et de la recherche
Sous-direction du pilotage du recrutement
et de la gestion des enseignants-chercheurs
**Département du pilotage et de l'expertise
auprès des établissements
DGRH A2-1**
Mél : sciencepolitique@education.gouv.fr

72 rue Regnault
75243 Paris cedex 13

Concours national d'agrégation en science politique

Compte rendu de la séance d'information aux candidats du jeudi 7 novembre 2024

La séance d'ouverture du concours, qui tient lieu de réunion d'information aux candidats, débute à 14 h 10 à l'Institut d'études politiques de Paris (9, Rue de la Chaise, salle 900, bâtiment C).

Une vingtaine de candidats environ sont présents.

1° Informations générales

Le président, M. Yves Déloye présente en les remerciant l'ensemble des membres du jury, M. Michaël GOUDOUX de l'IEP de Paris, responsable de la bibliothèque de recherche ainsi que Mme Marie-Line TIROLIEN, responsable de l'organisation administrative du concours au ministère. Il remercie également les autres membres du ministère présents lors de cette réunion. Il saluera aussi à son arrivée M. Michel GARDETTE de l'IEP de Paris qui a largement contribué à l'organisation logistique des futures épreuves dans les locaux de la FNSP.

Le président du jury indique que 34 candidats se sont initialement inscrits au concours en mai dernier. À ce jour, on, dénombre 3 désistements. Il reste 31 candidates et candidats en lice. Il précise également que le nombre de postes offerts au concours n'est actuellement pas connu et sera précisé par arrêté avant le début de la première épreuve. Ce nombre est susceptible d'évoluer tout au long du concours.

Les documents relatifs à l'organisation du concours dont le règlement intérieur sont en ligne sur le site du ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche à l'adresse suivante :

<https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid22721/les-concours-nationaux-d-agregation.html>

M. Yves Déloye poursuit en se présentant, suivi par les six autres membres du jury qui précisent leurs établissements d'exercice et leurs spécialités.

M. Yves DÉLOYE, professeur de science politique à l'Institut d'études politiques de Bordeaux,

Mme Carole BACHELOT, professeure de science politique à l'université Paris Panthéon-Assas,

Mme Magali BESSONE, professeure de philosophie à l'université Paris-I,

Mme Dorota DAKOWSKA, professeure de science politique à l'Institut d'études politiques d'Aix-en-Provence,

M. Jacobo GRAJALES, professeur de science politique à l'université Paris-I,

M. Jean JOANA, professeur de science politique à l'université de Montpellier,

Mme Virginie VAN INGELGOM, directrice de recherches au FNRS, professeure de science politique à l'université catholique de Louvain (UCL).

2° Présentation rapide des principes du concours et lecture du règlement :

M. Yves Déloye précise que le Concours national d'agrégation est une voie nationale de recrutement de professeurs des universités, fondée sur des critères qui sont seulement méritocratiques sans aucune considération locale. Le jury prend en considération exclusivement la qualité scientifique et pédagogique du candidat. Il précise également que ce concours est le deuxième à mettre en œuvre la réforme récente du concours concernant le nombre des épreuves : trois épreuves au lieu de quatre auparavant avec une épreuve sur l'appréciation des titres et travaux scientifiques puis une épreuve d'admissibilité, après une préparation en loge de 8 heures et enfin une épreuve d'admission dans les mêmes conditions.

À l'issue de cette présentation liminaire, M. Yves Déloye indique que ce concours s'inscrit donc dans la continuité du précédent. Il invite les candidats à lire le rapport établi par Mme Hélène MICHEL mis en ligne sur le site du ministère, puisque ce concours sera organisé sur les mêmes fondements juridiques. Le président met l'accent sur la première épreuve et les travaux de recherches dont l'importance a été renforcée par la réforme du concours. À cet effet, **le dossier scientifique incluant une note analytique doit être déposé sur l'espace dédié au plus tard le 2 décembre 2024 à 16 heures**. Cette note présente le parcours de recherches du candidat, elle doit mettre en avant les questionnements qui l'ont animé, qui ont permis de l'orienter dans ses enquêtes et ses réflexions méthodologiques comme théoriques. On attend qu'il fasse preuve de réflexivité, qu'il puisse notamment positionner ses travaux dans le champ national et international de sa ou ses spécialités.

3° Épreuves du concours

- Épreuve sur travaux :

Cette première épreuve a le même objectif que la note analytique à savoir présenter son parcours de recherche scientifique et pas seulement les cinq travaux déposés. Deux rapporteurs ont été désignés parmi les membres du jury pour chaque candidat mais chaque membre du jury lira l'ensemble des notes analytiques. Le président du jury rappelle que l'épreuve dure 30 minutes. Elle est suivie d'une discussion avec le jury qui est de 15 minutes à laquelle l'ensemble des membres du jury est susceptible de participer.

Les candidats qui le souhaitent peuvent préparer un power point pour leur présentation, mais il n'est pas obligatoire.

À l'issue de l'épreuve, les candidats remettront leurs notes au jury. Ces notes peuvent être manuscrites ou dactylographiées. Elles permettent au jury, au moment des délibérations, de se remettre en mémoire des éléments évoqués par le candidat.

- Épreuves en préparation en loge :

La *première* leçon en loge, celle où les candidats n'ont pas de dossier, doit montrer leur capacité d'assurer une leçon d'enseignement magistral d'un niveau master M1. Pour la *seconde* leçon en loge, le candidat évoque un point de vue et doit le défendre à partir des documents du dossier. L'objectif est de tester la capacité du candidat à animer une séance de séminaire d'un niveau master M2. Les documents sont mis à disposition à titre indicatif.

Comme pour la première épreuve, les candidats qui le souhaitent peuvent préparer un power point pour leur présentation mais il n'est absolument pas obligatoire.

Chaque épreuve en loge dure 30 minutes suivie de 15 minutes de questions après la préparation en loge de 8 heures.

4° Rappel du Calendrier :

- 4 mai dernier : ouverture des inscriptions au concours ;
- 22 juillet dernier : publication de la composition du présent jury
- 17 octobre dernier : publication du règlement du concours ;
- 7 novembre 2024 : séance d'ouverture du concours ;
- Du 8 novembre au 2 décembre 2024 : dépôt du dossier scientifique des candidats sur l'application dédiée ;
- Du 27 janvier au 7 février 2025 : 1^{re} épreuve (appréciation des titres et travaux) ;
- Du 17 au 28 mars 2025 : 2^e épreuve d'admissibilité (leçon après préparation en loge) ;
- Du 19 au 22 mai 2025 : 3^e épreuve d'admission (*idem*) ;
- 23 mai 2025 : publication des résultats sur le site du Ministère.

5° Tirage au sort

Le candidat le plus jeune présent à la séance d'ouverture, M. **Lucas PUYGRENIER**, est invité à tirer au sort une lettre de l'alphabet afin de déterminer l'ordre de passage des candidats aux épreuves. M. **Lucas PUYGRENIER** tire la lettre U. En conséquence, M. Victor VIOLIER sera le premier candidat à débiter les épreuves du concours.

Le président donne, ensuite, la parole à M. Michaël GOUDOUX de l'IEP de Paris où se dérouleront les épreuves (Loge Salle K.021 et salle du jury : salle K.025 sur le campus Saint-Thomas de Sciences Po Paris 1, place Saint-Thomas d'Aquin 75007 Paris).

M. GOUDOUX fait une présentation du site du ministère

<https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr/les-concours-nationaux-d-agregation-46530>

M. GOUDOUX précise qu'en bas de la page, se trouvent les rapports, les sujets et la bibliographie. Sur le site, la bibliographie a d'ores et déjà été actualisée.

Une carte d'accès nominative sera créée pour les candidats et membres du jury, à l'exception de celles et ceux qui possèdent déjà une carte avec un abonnement en cours de validité. Elle permettra d'accéder aux bâtiments et à la bibliothèque de Sciences Po. Cette carte permet également un accès distant aux ressources numériques.

M. GOUDOUX indique que la loge n'est pas dans la bibliothèque de recherches mais se trouve dans deux autres salles (K021 et K025) qui comptent des postes informatiques avec accès au WI FI et aux ressources numériques à distance.

La bibliographie est composée des 9 200 titres imprimés de la bibliothèque de recherche, de 440 000 livres numériques, de 86 000 revues en ligne et de ressources numériques.

M. GOUDOUX propose aux candidats une formation collective avant la première épreuve en ligne, ainsi que la possibilité de réaliser des leçons blanches à distance ou sur place pendant la première épreuve.

6° Questions-réponses

Question 1

Quelle est la date des épreuves, un calendrier sera-t-il mis en ligne ?

Réponse (R) : La première épreuve débute le 27 janvier au 7 février 2025. Un calendrier sera publié avant la fin du mois de novembre.

Question 2

Quel type de CV est attendu ?

R : Un CV analytique est pertinent afin que le jury puisse apprécier le parcours de recherche scientifique du candidat. Il peut mentionner les responsabilités importantes occupées mais il ne s'agit pas d'une liste de toutes les responsabilités occupées. La discussion ne portera que sur les dimensions scientifiques du dossier.

Question 3

Les 5 travaux transmis doivent-ils être traduits ?

R : L'arrêté du 13 février 1986 relatif à l'organisation du concours précise qu'il n'est autorisé qu'une seule production rédigée en langue anglaise, sans traduction obligatoire, accompagnée d'un résumé en français. Les autres travaux en langue étrangère doivent être traduits entièrement.

Question 4

Peut-on joindre des ouvrages en cours de publication et en cours de validation ?

R : Les candidats présentent des projets réalisés, des textes publiés ou éventuellement acceptés pour publication, et dans ce cas il faut joindre la preuve de l'acceptation. Il est possible de faire référence à des projets en cours dans la présentation orale et de les faire figurer dans le CV.

Question 5

Peut-on mettre des articles collectifs parmi les 5 publications ?

R : Oui s'ils apportent une signification importante dans votre parcours

Question 6

La note est-elle une présentation de soi scientifique ?

R : Il vous appartient de dire ce que vous avez envie d'évoquer de vos thèmes de recherche scientifique. La note doit couvrir l'intégralité des intérêts de recherche qui sont les vôtres. Il est souhaitable aussi que vous vous projetiez dans vos recherches futures.

Question 7

En ce qui concerne la présentation orale à partir du dossier déposé sur la plateforme, le candidat doit-il présenter exclusivement ses travaux de recherche ou peut-il élargir à son parcours ?

R : La présentation doit être plus large que les 5 publications qui sont juste un appui. Il est possible de donner des exemples tirés de l'ensemble du parcours de recherche. Les autres activités du candidat (administratives, pédagogiques...) ne sont pas prises en compte.

Question 8

Dans la loge peut-on prendre des notes ?

R : il est possible de sauvegarder ses notes sur une clé USB. Cette clé peut ensuite être utilisée dans la salle du jury où un poste fixe est également installé. Une impression de ses notes peut être faite mais ces dernières peuvent également être manuscrites. À l'issue des leçons, les notes doivent être remises au jury.

Question 9

Quel système de référencement pour la note analytique des travaux ?

R : La taille de la note doit être standardisé pour permettre au jury de lire les 30 notes. L'organisation de la note est libre. L'intérêt n'est pas de mettre en avant toutes ses connaissances d'un champ disciplinaire. L'important est que les travaux réalisés soient cités dans la note. Cela fait partie de l'exercice de faire des choix.

Il est extrêmement important d'adopter une perceptive réflexive.

Question 10

Doit-on faire référence aux enseignements dans la note ?

R : La note porte exclusivement sur les travaux de recherches. Néanmoins, si des travaux ont donné lieu à un investissement particulier sur des thématiques d'enseignement, vous pouvez les citer dans la note ; cela fait alors partie de la présentation de l'expérience scientifique, mais la note n'est pas une présentation de l'activité d'enseignement.

Question 11

Peut-on se projeter dans la note sur travaux en y incluant des projets ou perspectives de recherche ?

R : Les perspectives ne doivent pas être le cœur de la note, elles pourront être proposées en conclusion de manière utile pour la discussion qui suivra.

Question 12

Pourriez-vous préciser la nouveauté de la spécialité « politique comparée » ?

R : Les sujets ne porteront pas systématiquement sur la comparaison entre cas. Il s'agira plutôt de voir à quelles conditions des concepts peuvent voyager pour comprendre des situations politiques.

Question 13

Peut-on dépasser les 15 minutes de présentation ?

R : Le temps imparti est précis et strict (c'est pareil pour la discussion avec le jury). Un chronomètre est présent dans la salle.

Question 14

Peut-on sortir de la loge de préparation ?

R : Oui sous surveillance.

Le jury invite les candidats à penser à prévoir de quoi s'alimenter pendant les préparations en loge.

Le président précise que le temps de rencontre du jour est le seul moment permettant d'échanger de manière directe. Après cette séance d'ouverture du concours, les candidates et les candidats ne seront plus autorisés à s'adresser directement aux membres du jury. Ils échangeront avec le ministère pour toute question relative au concours ou pour toute information qu'ils souhaitent porter à la connaissance des membres du jury. Les questions doivent être posées sur l'adresse fonctionnelle : sciencepolitique@education.gouv.fr

Fin de la réunion à 15 h 25.